

Le p'tit communal

Les locataires du marais communal

Chaque année au printemps les portes de notre marais communal s'ouvrent pour laisser entrer des génisses qui vont y passer toute la saison estivale. En 2021 quatre éleveurs se sont proposés d'y mettre des animaux.

Lundi 10 mai, 20 génisses, de races holstein, normande ou autre, de François Cuit, éleveur à Vallans, et les 15 génisses de race maraîchine de Ludovic Vassaux ont ouvert le bal. Celles de Thierry Mouchard (12 génisses de race Aubrac) pour lesquelles il a fallu attendre le résultat de tests sanitaires et les 9 génisses charolaises d'Alain Boirot, éleveur à Combrand sont arrivées un peu plus tard.

Depuis 30 ans, le Parc naturel régional du Marais poitevin est le partenaire incontournable des communes qui mettent tout ou partie des marais dont elles sont propriétaires à disposition d'éleveurs. Aujourd'hui 22 communes de Vendée, de Charente maritime et des Deux-Sèvres sont engagées dans cette démarche.

Vallans est l'une des deux communes Deux-Sévriennes, avec le Bourdet. En 2020 cela représentait 2 112 ha de prairies inondables, 121 éleveurs, 3472 bovins et 187 chevaux.



« Le Parc naturel régional apporte à la commune une assistance pour calculer le nombre d'animaux acceptables en fonction du taux de chargement et pour le montage des dossiers de MAE (Mesures AgroEnvironnementales) de la PAC (Politique Agricole Commune) européenne, les aides que perçoit la commune étant reversées aux éleveurs » confie Delphine Decoene, chargée de mission environnement et gestion des espaces naturels au Parc. Elle ajoute : « Pour conserver le caractère bio du marais, les animaux doivent provenir d'élevages bio » ; c'est le cas pour François Cuit, Ludovic Vassaux et Thierry Mouchard.

L'élevage d'Alain Birot ne pouvant prétendre à cette distinction, la durée de séjour de ses animaux est limitée à 4 mois. Pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des animaux accueillis, les éleveurs doivent fournir avant l'entrée dans le marais les certificats d'analyse vétérinaires.



Fête nationale mardi 13 juillet 2021

A partir de 18h : Buvette organisée par la SEP. Profitez du Parc à Teurtous : pétanque, molkky, palets...

20h : Repas avec animation musicale

22h30 : Feu d'artifice





Permanences de santé à Mauzé sur-le-Mignon

Le Centre hospitalier de Niort s'est associé à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, Niort Agglo et l'association des professionnels libéraux Santé Mauzé, pour expérimenter depuis octobre 2020 des permanences de santé rurales sur le bien-être et la santé mentale, les vaccinations, la vie affective et sexuelle, les addictions et les droits à la santé.

Ces permanences, anonymes et gratuites, sont assurées tous les jeudis de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon.

Elles sont tenues alternativement par les professionnels de plusieurs services hospitaliers :

- les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois par l'Equipe mobile d'actions précarité psychiatre (EMAPP),
- les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois par la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).

Il est aussi possible de prendre rendez-vous dans ces locaux avec le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

On peut également y rencontrer le Centre de vaccination public (CVP 79) et le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

La mise en place de ces permanences de santé et consultations avancées entre dans les priorités du Contrat local de santé du Niortais, dont l'un des objectifs vise à améliorer l'accès aux soins pour les habitants de l'agglomération. Elles favorisent en effet l'offre de prévention et de soin dans le sud de l'agglomération.

Situées dans le centre-bourg de Mauzé et facilement accessibles par les transports en commun, ces permanences proposent aux habitants du Pays Mauzéen et des communes alentours un service spécialisé, qui complète l'activité des professionnels de santé locaux.

Info énergie Niort Agglo

Vous avez des projets d'amélioration thermique de votre logement ? La plateforme de la rénovation énergétique de Niort Agglo vous donne des conseils et vous aide à financer vos travaux.

Baptiste LEROUX et Laura SABOURIN, conseillers énergie de Niort Agglo répondent aux questions des particuliers propriétaires de logements individuels, des copropriétés et des petites entreprises du secteur tertiaire.

Un conseil personnalisé quel que soit votre projet :

- Vous souhaitez changer une fenêtre et vous vous demandez s'il y a des aides ?
- Votre chaudière est ancienne et vous ne savez pas par quoi la remplacer ?
- Vous avez acheté une maison où il y a tout à refaire et vous ne savez pas par quoi commencer ?

Pour répondre à ces questions et toutes les autres questions liées à la rénovation énergétique de votre habitation, vous pouvez contacter les conseillers du service info énergie de Niort Agglo.

Un conseil personnalisé à chaque étape de votre projet :

- Un premier niveau d'information si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort et de baisser les factures de chauffage.
- Une analyse des devis si vous avez besoin d'aide pour les comparer.
- Une évaluation énergétique de votre logement si vous ne savez pas par quoi commencer.
- Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes et prêts à taux zéro pour votre projet.

Les conseillers peuvent répondre à vos questions d'ordre technique ou financier par téléphone, sur place ou lors des nombreuses animations.

Contact : Plateforme de la rénovation énergétique Niort Agglo. 140 rue des Equarts. 79000, Niort.

Accueil uniquement sur rendez-vous : Prise de RDV

- En ligne : <https://www.niortagglo.fr/fr/habiter-etudier/habitat/plateforme-de-la-renovation-energetique/index.html>
- Par téléphone : le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h ou bien le mardi et jeudi de 9h à 12h30, au 05 49 78 78 40.
- Par courriel : info.energie@agglo-niort.fr .

Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ?

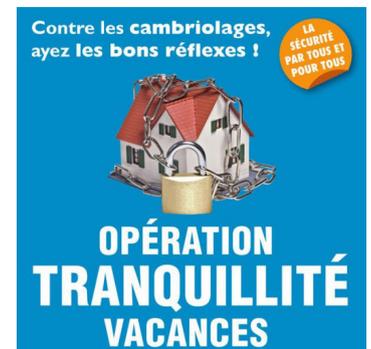
Voici quelques conseils bien utiles pour vous garantir de passer de bonnes vacances.

Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Évitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...).
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers...).
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr.



Si vous ne partez pas, ouvrez l'œil !

Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes).

Retrouvez toutes les informations ici : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

Tristesse d'un jour

Mon article est rempli de tristesse : le 12 avril dernier, journée qui devait ressembler aux autres, restera marquée tristement dans ma mémoire.

Chaque matin, à l'ouverture des volets de la maison, ma chatte Micky adorable attendait patiemment assise sur la terrasse en se réchauffant au soleil, qu'on lui donne son petit déjeuner de croquettes et surtout qu'on lui fasse énormément de caresses affectives. Mais ce matin du 12 avril en ouvrant les volets : pas de chatte sur la terrasse, j'ai cru qu'elle voulait encore profiter de sa balade avec ses copains de la nuit et qu'elle viendrait pus tard.

Au petit matin, notre voisine l'avait retrouvée sans vie allongée sur le trottoir devant la maison rue Saint Louis en partant pour son travail et nous avait aussitôt prévenu de cette triste nouvelle (Merci à elle).

Le 12 avril devenait alors une très mauvaise et difficile journée.

Pourquoi je vous raconte ça ? parce que Micky vivait sa vie de chat tranquillement, calmement, à la maison qu'elle avait elle-même choisi ; elle nous apportait souvent du réconfort, jusqu'à ce qu'elle se fasse percuter par une voiture qui roulait certainement TROP VITE ce matin là (comme tous les jours !).

Depuis la vie à la maison n'est plus pareil, il y a un grand manque, Micky n'est plus là.

**Alors s'il vous plait : Pensez aux animaux, aux enfants, aux piétons, aux vélos....et à vous
RALENTISSEZ en traversant le village en voiture, en camion, en moto
Et surtout prenez le temps de tous nous RESPECTER.**

Clara - Manon

De l'intérêt de planter et

On peut définir la haie comme une structure arborée linéaire, de largeur variable, se composant d'arbres, d'arbustes et de buissons. La haie est structurée selon les pratiques et contribue à l'identité paysagère et au patrimoine naturel du territoire : arbres de haut-jet, taillis, cépées, têtards, etc.

On utilise aussi l'expression de « haie champêtre » qui désigne une haie mélangée, constituée de plusieurs essences, en général locales.

Historiquement, la vocation première des haies était de protéger les villes et les villages des attaques extérieures. Moins coûteuses que des murs en bois ou en pierre, elles faisaient donc office de barricades et d'enceintes protectrices. Ainsi, une des premières fonctions de la haie a été d'être défensive.

Aujourd'hui les usages de la haie ont bien évolué et on lui reconnaît aujourd'hui beaucoup d'autres utilités comme :

- **La préservation des sols par la prévention du ruissellement et la lutte contre l'érosion**

Les haies freinent le ruissellement de l'eau de pluie et en favorisent l'infiltration. Elles retiennent la terre en amont et limitent l'érosion superficielle des sols, en aval. Les racines jouent également le rôle de fixation et de rétention des couches les plus superficielles du sol.

- **Les haies augmentent la matière organique du sol (chutes des feuilles, les racines fines)**

C'est une ressource disponible et indispensable pour le développement de l'activité biologique du sol : les micro-organismes dégradent cette matière organique et libèrent alors des nutriments assimilables par les plantes cultivées. Elles augmentent l'azote disponible pour les cultures. La dégradation de la matière organique contenue dans les feuilles, les racines ou les branches qui retournent au sol libère notamment des nitrates.

- **Les haies aident à la préservation de la ressource en eau**

Les haies purifient l'eau et filtrent les polluants. Ainsi, les polluants ne se propagent pas jusque dans la nappe phréatique. Les haies sont de véritables ascenseurs hydrauliques, leurs racines sont capables d'aller chercher de l'eau en profondeur, voire de faire remonter cette ressource par capillarité.

- **Les haies sont des réservoirs de biodiversité**

Elles offrent habitat et ressources pour la faune sauvage. La haie, par ses branches, ses creux dans les troncs, mais aussi les couverts au pied des arbres, offre de nombreux refuges aux animaux : oiseaux, insectes, ou encore aux chauves-souris. Les nombreux lombrics sous le couvert spontané, mais également les graines, feuilles, fruits, tubercules, racines, attirent des oiseaux, des rongeurs, des blaireaux ou encore des chevreuils. La haie constitue aussi un corridor écologique qui peut permettre au gibier de se déplacer d'un bosquet à l'autre. La haie a donc également un rôle positif pour les amateurs de chasse. Les haies représentent un pôle d'attraction pour les insectes pollinisateurs, et en particulier les abeilles, qui sont attirées par les fleurs des arbres constituant la haie.

- **Les haies améliorent les productions agricoles :**

Elles permettent la diversification des productions, que ce soit pour la consommation personnelle ou pour la vente, la haie peut se révéler productive en offrant une large gamme de produits : des fruits, du miel, du foin, du bois d'œuvre, du bois de chauffage ou encore d'industrie. La plantation de haie peut alors être vue comme une diversification des cultures et ainsi assurer une source de revenu supplémentaire sur l'exploitation.

La haie favorise le confort du bétail, en offrant un abri naturel pour les animaux. Ils peuvent ainsi trouver un peu de fraîcheur à l'ombre des arbres pendant les périodes de grandes chaleurs, et également se mettre à l'abri du vent. Les branches et feuillages de certains arbres peuvent servir de foin pour le bétail, ce qui peut permettre une diversification des ressources fourragères. Autrefois très employée, cette pratique pourrait contribuer à pallier au manque de ressources fourragères, les années de grande sécheresse. La haie peut également servir de clôture naturelle, pour parquer le bétail ou bien pour empêcher des entrées inopportunes dans les parcelles. La haie joue aussi le rôle de brise-vent. Cette protection des arbres mais aussi que l'ombre portée peuvent permettre de limiter l'assèchement des cultures et assurer leur bon développement.



préserver les haies



Alors chacun peut intervenir par des gestes simples :

- **Ne pas les arracher.** Même un talus peu arboré a une valeur qui peut être améliorée.
- **Ne jamais les entretenir avec des produits chimiques,** toujours préférer les coupes mécaniques. Ne pas faire de coupes au printemps/début été, pour ne pas perturber la période de nidification des oiseaux. Conserver une bande herbacée fleurie et sauvage en pied de haie. Ne pas araser les talus.
- **Planter des haies,** quand on a le terrain pour le faire, avec des essences locales, qui pousseront mieux et attireront plus de biodiversité.

La protection des haies relève de plusieurs réglementations :

• **Au titre du code de l'environnement :**

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2015 soumet l'arrachage de haies en site Natura 2000 à une autorisation préalable auprès de la Direction départementale des territoires, accompagnée d'une évaluation d'incidences.

• **Au titre du code de l'urbanisme :**

Toutes les communes, qu'elles soient couvertes ou non par un document d'urbanisme, peuvent engager une démarche de préservation de leur paysage. Ce dispositif permet aux communes d'identifier et localiser un ou plusieurs éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique et définir les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Pour les communes disposant d'un plan local d'urbanisme, cette démarche peut être menée : soit au titre des espaces boisés classés (EBC). Cette classification peut concerner des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies et en interdit la suppression. Ils peuvent néanmoins être entretenus après une déclaration préalable. Soit, au titre d'une démarche plus adaptée concernant le maillage de haies bocagères, en identifiant et en localisant les éléments végétaux à protéger.

Les communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme peuvent mener une démarche similaire, le maillage étant identifié par délibération du conseil municipal prise après une enquête publique.

• **Au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) :**

Une mesure spécifique de protection et de maintien de certains éléments topographiques, au titre desquels figurent les haies, a été définie dans le cadre de la réforme de 2015. Cette conditionnalité des aides de la PAC impose de maintenir les haies sur le site. Outre l'encadrement des arrachages ou destructions de haies, cette protection encadre également l'entretien avec une interdiction de taille entre le 1^{er} avril et le 31 juillet correspondant à la période de nidification des oiseaux.

• **Au titre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope :**

Les arbres têtards font partie du patrimoine du Marais Poitevin et représentent des intérêts biologiques et paysagers très forts. Ils sont dorénavant protégés par un arrêté préfectoral de protection du biotope pris par le Préfet des Deux-Sèvres le 1^{er} juillet 2013. La taille traditionnelle des arbres têtards est permise à condition : que la coupe se fasse à la base de la branche et que la taille ait lieu pendant la période de repos végétatif et au plus tard le 31 mars. Cet arrêté est applicable sur la commune de Vallans.

Le saviez-vous ?

*Pour les agriculteurs professionnels des aides existent dans le cadre du Plan National France Relance pour la plantation des haies : PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05.49.0764.02 – Par mail : contact@promhaies.net*

Histoire d'une école

Un feuilleton aux nombreux rebondissements - suite et fin

Dans les numéros précédents du P'tit communal un article était consacré à la construction d'une école de filles. Voici la fin de ce feuilleton.

Il faut attendre le 24 avril 1874 pour que le préfet informe le maire qu'il a nommé Monsieur le baron Pétiet, conseiller général, pour procéder à une nouvelle enquête de commodo et incommodo. Cette enquête se conclut par un avis défavorable. Le 8 juillet le conseil décide de passer outre à toutes les oppositions et maintient les terrains désignés, ce dont le maire informe le préfet. Ce dernier observe que parmi les observations consignées au procès-verbal dressé par Monsieur le baron Pétiet aucune n'est favorable au projet, les principaux motifs évoqués étant le danger pour les enfants de passer continuellement au point d'intersection de trois chemins fréquentés par les bestiaux et par les voitures ainsi que le préjudice qui serait causé aux propriétaires.

Monsieur Pastureau consent à céder 12 ares de terre à prendre dans un champ situé sur le chemin de Vallans à Allery. Deux membres du conseil acceptent cette proposition les autres membres refusent de signer la délibération. Le maire informe le Conseil que suite à son refus de signer la délibération faisant suite à l'enquête publique, le projet doit être ajourné jusqu'à la tenue de nouvelles élections.

Un nouveau Conseil est élu. Il s'oppose à ce que la maison d'école de filles soit construite dans un emplacement désigné par l'ancienne administration. Dans un rapport non daté le nouveau maire fait au conseil municipal l'historique sommaire de cette affaire, estime que les observations du Baron Pétiet sont fondées et qu'il est possible d'acquiescer de gré à gré un autre terrain. Le Conseil autorise le maire, à faire dans les plus brefs délais possibles les démarches nécessaires auprès de Monsieur Simon qui possède un terrain convenable sous tous les rapports puis de Monsieur Pastureau dont le terrain, s'il est moins bien situé que celui de monsieur Simon, a au moins l'avantage de n'avoir aucun des inconvénients reprochés à celui qu'avait choisi l'ancienne administration. C'est finalement sur le terrain de Monsieur Pastureau que sera construite l'école.

Les travaux peuvent enfin se réaliser. Leur récolement a lieu le 19 août 1877.

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L'« Ambroisie à feuille d'armoïse » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.



Cette plante, peu exigeante, se développe sur tout type de sols et en particulier les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardin, mais aussi les bords de rivières.

Un problème de santé publique

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que

les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Quelques grains de pollens d'ambroisie dans l'air suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambroisie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes.

L'ambroisie est également problématique pour le monde agricole où elle peut envahir des parcelles entières si elle n'est pas gérée à temps.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants d'ambroisie doit absolument intervenir avant sa floraison qui a lieu vers la mi-juillet.

Plus d'informations sur www.ambrosie.info

Contact : Aude MATHIOT, FREDON Poitou Charentes – aude.mathiot@fredon-na.fr – 07.71.15.57.46

Maeva et Johannes Cornelius (J.C)

Maeva et Johannes Cornelius (J.C) avaient presque autant de chance de se rencontrer que de gagner au loto. Et pourtant...



Maeva est arrivée à l'âge de 2 ans à Vallans. Elle y a passé son enfance et son adolescence. Son père Angelo y habite depuis 28 ans.

Johannes Cornelius, quant à lui, vient de Johannesburg, en Afrique du Sud où il a grandi. Il a voyagé plusieurs fois en Europe, mais surtout en France avec sa famille pour admirer tout particulièrement l'architecture, les musées, l'histoire de France et sa jolie capitale.

Après un apprentissage de cinq années du chinois et plusieurs séjours en Chine, Maeva avait envie d'y retourner. JC voulait lui découvrir non seulement une région qui lui était encore inconnue mais également une culture qui l'attirait tout particulièrement. C'est par le biais du travail que la rencontre va avoir lieu, un poste bien loin de chez eux les fera se rencontrer : ils sont tous les deux professeurs d'anglais dans un institut privé pour enfants...à Nanning en Chine. Ils passent de nombreuses soirées ensemble entre

karaoqué, grandes discussions autour des voyages, de la France pour ne citer que quelques exemples. Après quelques années, ils décident de quitter la Chine car Maeva souhaitait reprendre ses études pour s'épanouir dans le monde humanitaire. En septembre dernier c'est chose faite : elle intègre l'école des 3A à la Défense en alternance dans l'ONG Première Urgence Internationale. JC a suivi Maeva dans cette nouvelle orientation.

Ils ont souhaité se marier à Vallans car Maeva y reste très attachée. Elle souhaitait également se marier au côté de ses grands-mères qu'elle affectionne particulièrement, dans son village là où elle et JC se sentent toujours bien accueillis.

Le mariage a été célébré en présence de Monsieur le Maire, Cédric Bouchet, le premier adjoint Stephan Pastureau, la secrétaire Sylvie Dumas, les témoins, la famille de Maeva et également celle de JC restée en Afrique du Sud mais qui a pu être présente grâce à une liaison vidéo / internet. Une première pour Vallans. Vallans est comme une deuxième maison pour eux. Ils aiment particulièrement venir ici pour se ressourcer loin du tumulte permanent de la capitale. Ils apprécient particulièrement profiter de la famille de Maeva également devenue celle de JC.

Le mariage religieux aura lieu en Afrique du Sud dans quelques années, ou en France avec les deux familles réunies cette fois ci.

Maeva et Johannes Cornelius habitent actuellement à Clichy sur Seine dans les Hauts de Seine (92).

Nous sommes heureux et fiers d'avoir célébré leur mariage civil à Vallans et leur souhaitons beaucoup de bonheur !



De l'autre côté

L'église Notre-Dame :

De l'église romane du XIIe siècle subsiste principalement le carré du transept. L'église a beaucoup souffert des guerres de Religion et a été presque entièrement reconstruite au XIXe siècle.

Beaucoup de monde connaît l'église mais surtout la vue depuis la place du centre bourg.

Voici un aperçu de l'envers du décor.

Memento

Secrétariat de mairie :

Ouvert au public :

- lundi de 14h à 17h30

- mardi et jeudi de 14h à 18h30

- mercredi de 9h à 12h

- vendredi de 12h à 13h et de 14h à 18h30

Téléphone : 05 49 04 80 84 - Fax : 05 49 04 89 35

Courriel : commune.vallans@orange.fr

Internet : www.vallans.fr

Permanence des élus :

Samedi matin de 10h à 12h sauf vacances scolaires

Numéros utiles :

Gendarmerie : 17 ou 05 49 04 50 03

Pompiers : 18 ou 112 (numéro européen)

Urgence médicale : 15 ou 112 (numéro européen)

Urgence sourds et malentendants : 114

Horaires des messes :

Jours et horaires sont affichés à la porte de l'Eglise

Bibliothèque municipale : le lundi de 16h30 à 17h30
sauf pendant les vacances scolaires et le mercredi de
17h à 19h. Cotation annuelle par famille : 4€

Presse quotidienne :

Courrier de l'Ouest : Correspondant : Gérald Fuseau

Tél. 05 49 04 88 02 ou 06 98 99 79 84 ou

gerald.fuseau@gmail.com

Nouvelle République du Centre Ouest :

Correspondante : Laurence Competissa

Tél. 06 63 76 55 64 ou laurencecompetissa@gmail.com

Assistante sociale :

Prise de rendez-vous au 05 49 77 10 60

Rencontres possibles à la DIPAS à Niort, au domicile du
demandeur ou à la mairie de Vallans.

Secours Catholique :

Responsable secteur Mauzé sur le mignon : Nadia

Roussel - Tél. 06 79 42 85 27 ou nadia@roussel3d.fr

Carnet

Mariage :

22 mai, Maeva NAUDON et Johannes Cornelius UYS

Horaires autorisés pour éviter les nuisances sonores

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Le reste du temps merci de respecter la tranquillité du
voisinage !**

Commerces

Boulangerie :

La Vallantine : 05 49 05 79 45

La tournée s'effectue tous les jours entre 10h et 13h sauf
le dimanche et le lundi.

Tournée de pain :

Richard : 05 49 04 50 42, tous les jours entre 9h et 10h
sauf le mercredi et les jours fériés.

Huîtres Thierry Latour : ostréiculteur le samedi matin
devant la boulangerie 05 46 75 07 94

Poissonnerie Valérie Depenne : livraison de produits
de la mer tous les jeudis matins Commande au
06.64.30.56.16 pour une livraison à domicile. Menu
indicatif sur le site de Vallans

Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois, sur la place de
l'église, de 16h30 à 18h

Taxi du marais : 06 33 87 88 19

Art et pizza : tous les vendredis soir 06 35 66 02 49

Food Trotter : burgers, pain artisanal et produits frais
1 mercredi sur 2, sur la place de l'église
06 36 41 01 81 - <http://www.foodtrotter.fr/>

Infos pratiques

Le ramassage des ordures ménagères, **la poubelle
rouge, s'effectue chaque jeudi**. Si une semaine
comporte un jour férié, la collecte des conteneurs est
reportée au lendemain (**si le jour férié tombe un lundi,
mardi ou mercredi, la collecte du jeudi est reportée
au vendredi**).

Le ramassage des emballages, **la poubelle jaune, s'ef-
fectue le lundi des semaines paires** (sauf jours fériés).

Tri sélectif en apport volontaire, des conteneurs à
verres sont à votre disposition en différents points de la
commune. Aucun déchet ne doit être déposé à côté des
conteneurs.

Déchetterie de Prin-Deyrançon

"Le Haut Pié Blanc" - tél. 05 49 17 02 42

	Été	
Lundi, Mercredi, Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi, Jeudi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	13h - 18h
Dimanche	Fermé	

Déchetterie de Beauvoir-sur-Niort

"Le Bois Fort" - tél. 05 49 09 60 02

	Été	
Lundi, Samedi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi, Merc., Jeudi, Vend.		14h - 18h
Dimanche	9h - 12h	

 **Papiers** Pour préserver l'environnement, pensez à me recycler

Responsable de la publication : Cédric Bouchet
Comité de rédaction : Gérald Fuseau, Stephan Pastureau, Cheriffa
Hemmet, Olivier Dubois

Conception graphique : Nadège David
Bulletin imprimé et distribué par la mairie de Vallans